



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraise
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraise, lundi 3 janvier 2022

Compte rendu de réunion

Comité Syndical

Mercredi 8 décembre 2021 à la salle des fêtes.

La séance prévue à 19h à la salle des fêtes de Saint-Fraise, comportait l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour :

- **Délibération programme de travaux 2022**
- **Délibération sur l'échange de la parcelle YB 06 en réserve foncière**
- **Point de situation sur le foncier**
- **Suivi qualité 2022 (RECEMA)**
- **Délibération relative au suivi hydrométrique du Bief**
- **Récapitulatif sur les actions de la régie 2021**
- **Visionnage des prises de vues par drone, crue de février 2021**
- **Questions diverses**

Délégués présents :

Titulaires Madame BAUDRIT Isabelle / Messieurs ALLAIN Didier / ANDRE Thierry / AUGIER Christophe / BALLAND Cyril / BARONI Patrick / BARREAU Bruno / BERTRAND Michel / BONNET Franck / BOREL Didier / BRISSONNAUD Denis / CAILLER Julien / CAQUINEAU Emmanuel / DANJOU Laurent / DEVAUTOUR Jean-Christian / DURAND Jean-Louis / GASTARD Patrick / LAVERGNE Didier / MEGRET Christian / MEUNIER Jean-Michel / PROUST Yane / RACINE Eric / ROY Francis / TEXIER Didier / TRICOIRE Pascal / TYRE Christophe / VIGNERON Emmanuel

Suppléants

Pouvoirs Monsieur CACLIN Philippe à Monsieur RACINE Eric

Présent à titre consultatif :

Monsieur BLANCANT Julien (SMA BACAB)
Madame AUFFRET Noémie (SMA BACAB)
Madame DEVAUTOUR Florence (SMA BACAB)

Préambule

Monsieur le Président constate que le quorum est bien atteint et propose de démarrer la séance.

Délibération sur le programme de travaux 2022

Monsieur le président rappelle à l'assemblée délibérante que le SMABACAB est en attente de la déclaration d'intérêt général pour son programme quinquennal de travaux (enquête publique en cours). Il propose néanmoins, d'examiner en détails les actions prévues lors de la 1^{ère} tranche de travaux, et passe la parole à Julien BLANCANT qui propose un diaporama détaillant les actions prévues en 2022. Ces dernières concernent des actions de restauration morphologique sur les secteurs de l'Aume amont, du ruisseau des Martinières (BV Auge), du ruisseau de Creuse Font (BV Auge), du ruisseau de Juillé (BV Bief) et du ruisseau des Combeaux (BV Bief). Il est aussi fait état de travaux visant à restaurer les champs d'expansion de crues sur l'Auge à Patreville. Enfin, le SMABACAB prévoit de compenser l'enlèvement des ouvrages des Buissons et du Bidet par la mise en place de radiers successifs et de recharge granulométrique, comme réalisé sur le Sianne en 2018.

Il est aussi rappelé que l'étude de bassins suivra son cours par la mise en place du protocole défini par le bureau d'études CACG.

Le SMABACAB mettra en place des concertations locales autour de toutes ces tranches de travaux, afin de rencontrer les exploitants et élus locaux, dans un but d'information et de pilotage des projets.

Monsieur le Président précise qu'il sera nécessaire d'associer le département aux concertations sur Patreville, la route départementale longeant le cours d'eau.

Monsieur DANJOU ajoute que le département projette d'intervenir prochainement pour changer des rembarbes en bord de route.

Monsieur TEXIER appuie sur l'importance des concertations préalable pour l'ensemble des travaux.

Délibération sur l'échange de la parcelle YB 06 en réserve foncière

Madame AUFFRET présente un diaporama exposant le bilan des acquisitions et de la réserve foncière du SMABACAB à ce jour :

- Les acquisitions foncières représentent 5,09 hectares sur les communes de Lupsault et Saint-Fraigne
- La réserve foncière s'élève à 13,16 hectares, répartie sur les communes de Longré, Aigre et Saint-Fraigne.

Madame AUFFRET poursuit en présentant une proposition d'échange impliquant la parcelle YB 06, d'une surface de 2,58 hectares, en réserve foncière sur la commune de Saint-Fraigne (*Moulin Neuf*). Le SMABACAB propose un échange avec 3 parcelles appartenant à la commune de Saint-Fraigne :

- ZL 21, à Saint-Fraigne (*Bourdonnaud*), d'une surface de 0,07 ha
- ZL 22, à Saint-Fraigne (*Bourdonnaud*), d'une surface de 1,81 ha
- YH 60, à Saint-Fraigne (*Chiloup*), d'une surface de 0,60 ha

Les 2 premières parcelles sont des boisements alluviaux et le SMABACAB souhaite les préserver pour conserver une zone d'expansion de crue et favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol. Il est donc prévu de laisser ces boisements en libre évolution ou d'effectuer des coupes partielles de bois avec une valorisation en bois de chauffage. La parcelle YH 60 est cultivée en grandes cultures, elle sera donc intégrée à la réserve foncière du SMABACAB et pourrait faire l'objet d'un échange avec les parcelles ZA 41 et E 01 situées dans le Périmètre d'Animation Foncière Prioritaire « La Gibauderie ». Le comité syndical a approuvé cet échange par un vote à 28 voix favorables, aucune voix défavorable, ni aucune abstention.

Point de situation sur le foncier

Madame AUFFRET présente différentes opportunités d'acquisition :

- Les parcelles ZA 44 (Longré, *Les Rosilières*) et ZM 67 (Saint-Fraigne, *Moulin de Merlageau*) sont des boisements alluviaux qui se situent dans le périmètre à enjeux « La Gibauderie ». Elles ont une surface respective de 0,35 ha et de 0,02 ha et sont estimées à 500€, soit 1350€/ha. Le SMABACAB souhaite les préserver, il est donc prévu de laisser ces boisements en libre évolution ou d'effectuer des coupes partielles de bois avec une valorisation en bois de chauffage.
- La parcelle ZM 29 (Saint-Fraigne, *Pré de Laulier*) est cultivée et se situe également dans le périmètre à enjeux « La Gibauderie ». Elle a une surface de 0,21 ha et est estimée à 1 000€, soit 4760€/ha. Le but est de restaurer une prairie humide qui sera entretenue par fauche et/ou pâturage.
- La parcelle ZB 03 (Brettes, *Les Fillons*) est une friche située dans le périmètre à enjeux « La Gibauderie ». Elle a une surface de 0,20 ha et est estimée à 400€, soit 2000€/ha. La gestion n'est pas définie : soit une partie boisement et une partie plus ouverte seront conservées avec un BRCE, soit le boisement évoluera sur toute la parcelle pour recréer du bocage sur cette zone.
- Les parcelles ZD 34 et ZD 35 (Longré, *Prairies de Longré*) sont des jachères situées en amont du périmètre d'intérêt « La Gibauderie ». Elles ont une surface respective de 0,48 ha et 1,10 ha et sont estimées à 5200€ soit 3290€/ha. Le but est de conserver ces prairies humides et de mettre en place une gestion par fauche et/ou pâturage (BRCE). Monsieur BLANCANT précise que la délimitation de ces parcelles suggère l'ancien tracé du cours d'eau.

Il est demandé ce qu'il manque pour que ces opportunités aboutissent.

Monsieur BLANCANT explique que le SMABACAB postule aux publicités de la SAFER au même titre que tout autre acheteur et qu'il sera, ou non, attribué lors du comité technique SAFER, à venir.

Madame AUFFRET ajoute qu'un échange, prévu depuis plus d'un an, va être prochainement acté. Cet échange concerne la parcelle ZM 114 (Aigre, *Chollet*), d'une surface de 2,39 ha, en réserve foncière du SMABACAB. Après une plantation de haies de 230 m, elle sera échangée contre les parcelles ZH 04 (Saint-Fraigne, *Pré du Briand*) et ZH 42 (Saint-Fraigne, *Bout de l'Allée*), d'une surface totale de 2,01 ha. Ces deux parcelles seront transformées en prairies et gérées par fauche et/ou pâturage par l'ancien propriétaire, Mr PELLEVOISIN.

Il est indiqué qu'à la suite de ces acquisitions et échanges, le SMABACAB sera propriétaire de :

- 11,34 ha en gestion (acquisitions en zones humides)
- 8,80 ha en réserve foncière.

Suivi qualité 2022 (RECEMA)

Grâce à un partenariat avec l'EPTB Charente, le SMABACAB bénéficie d'un suivi de la qualité de ses eaux de rivières, le RECEMA (Réseau d'Evaluation Complémentaire de l'Etat des Milieux Aquatiques).

Il s'agit d'observer l'évolution de la qualité des eaux dans les rivières sur le long terme.

Pour poursuivre ce suivi, il convient de le signifier à l'EPTB pour l'année 2022. L'assemblée se prononce favorablement à cette question.

Dans un but d'affiner et de préciser ce suivi, l'EPTB propose un suivi optimal qui verrait l'ajout de stations supplémentaires (une sur le Bief, une sur le Siarne et une sur l'amont de l'Auge), engendrant un surcoût annuel de 2 000 €.

Monsieur MEGRET pose la question du financement de ces relevés qualité, qu'il juge plus de la compétence des syndicats d'eau potable.

Monsieur le Président explique qu'il est important de connaître l'évolution de l'état de la ressource dans le milieu sur lequel nous intervenons. Les syndicats d'eau potable s'inquiètent eux aussi de la qualité des eaux mais dans le milieu dans lequel ils prélèvent.

Monsieur GASTARD estime que dans le cadre de programmes tels que Charente 2050, il est important de poursuivre ces suivis qualité.

Monsieur TYRE explique qu'il est important que le SMABACAB participe au RECEMA ; néanmoins il estime que cela n'apporte que peu d'éléments au suivi de nos actions. Etoffer le réseau lui semble superflu.

Monsieur ROY demande qui exploite les données.

Monsieur BLANCANT explique que le marché prévoit l'analyse des données physicochimiques en laboratoire, qu'un bureau d'étude se charge des données liées à l'écologie du milieu, et que la synthèse est réalisée par l'EPTB.

L'assemblée se prononce contre cette évolution de suivi (3 votes pour), estimant que le territoire est relativement homogène en termes de pressions et que ces nouvelles données, bien qu'apportant de la précision, ne paraissent pas indispensables à la gestion des milieux aquatiques du territoire.

Délibération relative au suivi hydrométrique du Bief

Dans le cadre du RECEMA et en application du SAGE Charente, l'EPTB souhaite équiper certaines stations en équipements hydrométriques, permettant d'associer les mesures qualités à des débits. Il est demandé de délibérer pour ce qui concerne la prise en compte du SMABACAB dans le marché à bons de commandes visant à équiper les stations d'un débitmètre. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Récapitulatif sur les actions de la régie 2021

Monsieur le Président propose à l'assemblée un retour sur les principales actions du SMABACAB de 2021.

Un diaporama est présenté, retraçant mois par mois les principales activités de la régie. Les événements marquants tels que la crue de février, les travaux de restauration de la Divise et les 1ers travaux suite à l'acquisition de la pelle mécanique sont évoqués.

Visionnage des prises de vues par drone, crue de février 2021

Les prises de vues du mois de février lors du pic de crue sont diffusées. Elles seront disponibles par lien de téléchargement, transférées en même temps que le présent compte rendu.

Questions diverses

- Monsieur le Président informe l'assemblée que Morgan FAVARD, agent de la régie depuis fin 2018, a transmis une demande de disponibilité au SMABACAB. En effet, il a saisi une opportunité liée à un emploi de vidéaste pour une marque de pêche, et souhaite la saisir. La disponibilité lui permettrait de bénéficier d'une période de test sur son nouvel emploi. Le SMABACAB a convenu avec lui d'une disponibilité d'un an, renouvelable sur 5 ans.
- La commune de Villefagnan a transmis une demande de rencontre auprès du SMABACAB, pour sensibiliser élus et riverains à la gestion des milieux aquatiques. Monsieur le Président explique qu'un rendez-vous sera pris début 2022.
- Monsieur le Président informe de l'utilisation de la voiture faite par la technicienne zones humides. Ce véhicule permet aussi, par conventionnement, aux agents du SIAEP Nord-Ouest Charente d'effectuer une partie des déplacements liés à leur mission. Monsieur le Président précise que cette situation sera réexaminée lors du prochain bureau.